PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Emilie DALBIN, Mme Alice PACALET, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE

Secrétaire : M. Roger TEYSSEDRE a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2024

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-412-DE : Décision modificative n° 4 – Budget Commune

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-411-DE : Aveyron Ingénierie – Approbation des statuts

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-413-DE : Aveyron Habitat : Avenant au bail emphytéotique

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-414-DE : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels : Consultation : missions de contrôle technique

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-415-DE : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels : Consultation d'un CSPS

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-416-DE : Aménagement d'un City Stade dans le programme : Vallon des sports. Demande de subvention de Fonds Européens au titre du programme LEADER

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-417-DE : Vente Maison sise 11 rue le Faubourg

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-420-DE : Etude de réparation du Pont de Boyet

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-419-DE : Ouverture de crédit par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2025

Délibération n°012-211202981-20250121-20250121-421-DE : Avance sur charges 2025 et régularisation des charges sur 2024 de la Maison de Santé de Villecomtal

Questions diverses :

Réunion sur les énergies renouvelables :
Une réunion aura lieu le mercredi 5 février à 9h30 à la Maison de Ma Région à Rodez. La commune sera représentée par M. Roger TEYSSEDRE et M. David BASIRE ;

Transfert d'actif « Espace des Enfarinés » :
Il est fait lecture du transfert de l'actif de l'espace des enfarinés de la communauté des communes Comtal Lot Truyère au bénéfice de la commune de Villecomtal.

Location de la salle des fêtes :
Considérant les conditions de location de la salle des fêtes lors du réveillon du nouvel an (chauffage en panne), il est consenti un rabais de 50% du montant de la location qui est donc ramené à 150€

Convention : fondation du patrimoine de Ségonzac
Une convention tripartite va être rédigée entre la fondation du patrimoine, l'association avenir du patrimoine Villecomtal et la commune pour envisager et organiser la recherche mécénat.

Marché estival :
La période d'ouverture aura lieu du mercredi 2 juillet jusqu'au mercredi 27 août 2025 sur l'Avenue Joseph Vidal.

Inspection annoncée par la gendarmerie le lundi 17 mars 2025 :
Cette réunion concernant le bilan annuel et perspectives 2025 aura lieu à la salle du conseil municipal de la mairie de St-Côme d'Olt le 17 mars à 11h00.

Devis Arbo Parc :
Acception du devis de 3 558.00 €, détaillé comme suit :
Travaux d'élagage avec traitement des rémanents de coupe :

- Avenue Joseph Vidal
- Pont de la croix
- Terrain de pétanque
- Aire de jeux
- Stade

Planning de la balayeuse :
Il faut programmer le passage de la balayeuse pour la période allant jusqu'au 30 juin 2025. Nous allons proposer le lundi 16 juin 2025.

Les jours de la Truyère classique internationale de moto trial :
Pour nous remercier l'association nous invite le samedi 1er février 2025 à partir de 19h30 à la salle polyvalente – Val de Saures d'Entraygues sur Truyère.

Vœux de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :
Les élus communautaires sont invités aux vœux qui auront lieu le jeudi 30 janvier à partir de 19h30.

L'OT Terre d'Aveyron a mis en service son nouveau site internet.
Il est rappelé l'importance pour nos associations de faire remonter à l'OT ou à la mairie les évènements afin qu'ils soient visibles sur ce site.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 900

Délibération n° 889

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE

Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Décision modificative n° 4 – Budget Commune : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2024, le conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

65181	- 239.00 €
66111	+239.00 €

Dépenses d'investissement :

1641	+ 2 187.00 €
2157-203	- 2 187.00 €

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_412-DE
Reçu le 23/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 898

Délibération n° 887

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Aveyron Ingénierie – Approbation des statuts :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale extraordinaire le 5 novembre 2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplification administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématique entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Accusé de réception en Préfecture
012-211202981-20250121-20250121_411-DE
Reçu le 22/01/2025

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 901

Délibération n° 890

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE

Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Aveyron Habitat : Avenant au bail emphytéotique :

Aveyron Habitat nous propose de prolonger notre bail emphytéotique qui arrive à échéance en 2036 pour une durée supplémentaire de 15 ans afin de couvrir la durée d'amortissement sur 25 ans les travaux d'investissement prévus dans les logements. Cela porterait ainsi l'échéance du bail à 2051.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_413-DE
Reçu le 27/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 902

Délibération n° 891

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels : Consultation : missions de contrôle technique :

Par courrier du 12 septembre 2024, la commune a consulté 3 candidats.
Le classement des offres est effectué suivant l'analyse de deux critères :

Prix des prestations :
Ce critère est évalué sur 40 points selon la formule suivante :
Points attribués= 40 X offre la plus basse/offre du candidat

Temps passé :
Ce critère est évalué sur 60 points selon la formule suivante :
Points attribués= 60 X offre du candidat /offre la plus haute
2 offres sont parvenues avant la date de remise des offres fixée au 16 octobre 2024 à 12h00.

	Missions demandées dans le cadre de la consultation								
	L	LE	AV	SEI	HAND	PH	TH	Att. HAND	Observations
VERITAS	X	X	X	X	X	X	X	X	RAS
APAVE	X	X	X	X	X	X	X	X	Inclus une mission complémentaire relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitations - SH

Critère Prix – 40 % de la note

	Montant mission de base en € HT	Montant Attestation HAND	**Montant total HT**	Observations	**Notation (sur 40 points)**
VERITAS	10 520.00 €	360 €	**10 880.00 €**	Soit +/- 90 €/h pour la mission de base Env. 1.55 % du montant des travaux	**40**
APAVE	11 425.00 €	450 €	**11 875.00 €**	Soit +/- 84 €/h pour la mission de base Env. 1.63 % du montant des travaux	**38**

Critère Technique – 60 % de la note

	Temps passé proposé	**Notation (sur 60 points)**
VERITAS	120 heures pour l'ensemble de la mission	**53**
APAVE	136 heures pour l'ensemble de la mission	**60**

Jugement des prestations

	Notation critère prix (sur 40 points)	**Notation valeur technique (sur 60 points)**	**Total général**	**Classement**
VERITAS	40	53	**93**	**2**
APAVE	38	60	**98**	**1**

L'offre du candidat APAVE peut être jugée comme « économiquement la plus avantageuse ».
Il est donc proposé de retenir l'offre du candidat APAVE pour un montant de 11 875.00 € HT soit 14 250.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le choix et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (AVEYRON)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une

Objet de l'acte : boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnel : consultation mission de contrôle technique

Date de décision: 21/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/01/2025

Numéro de l'acte : 20250121_414

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250121-20250121_414-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .3
Commande Publique
Conventions de Mandat

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délibération Réaménagement de 2 immeubles choix mission de contrôle.docx (99_DE-012-211202981-20250121-20250121_414-DE-1-1_1.pdf)

DEPARTEMENT
AVEYRON

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 903

Délibération n° 892

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels : Consultation d'un CSPS :

Par courrier du 12 septembre 2024, la commune a consulté 3 candidats.
Le classement des offres est effectué suivant l'analyse de deux critères :

Prix des prestations :
Ce critère est évalué sur 40 points selon la formule suivante :
Points attribués= 40 X offre la plus basse/offre du candidat

Temps passé :
Ce critère est évalué sur 60 points selon la formule suivante :

Points attribués= 60 X offre du candidat /offre la plus haute
3 offres sont parvenues avant la date de remise des offres fixée au 16 octobre 2024 à 12h00.

Critère Prix – 40 % de la note

	PHASE CONCEPTION	PHASE REALISATION	**Ensemble de la mission**	Observations	**Notation (sur 40 points)**
	Montant mission en € HT	Montant mission en € HT	**Montant total offre en € HT**		
VERITAS	585,00 €	3 915,00 €	**4 500,00 € HT**	Soit 45 €/h Env. 0.64 % du montant des travaux	**40**

CBD	720,00 €	4 890,00 €	**5 610,00 € HT**	Soit 40 €/h Env. 0.80 % du montant des travaux	**32.09**
APAVE	720,00 €	5 320.00 €	**6 040.00 € HT**	Soit 53 €/h Env. 0.86 % du montant des travaux	**29.80**

Critère Technique – 60 % de la note

	Temps passé proposé	**Notation (sur 60 points)**
VERITAS	100 heures pour l'ensemble de la mission	**49.59**
CBD	121 heures pour l'ensemble de la mission	**60**
APAVE	113 heures pour l'ensemble de la mission	**56.16**

Jugement des prestations

	Notation critère prix (sur 40 points)	**Notation valeur technique (sur 60 points)**	**Total général**	**Classement**
VERITAS	40	49.59	**89.59**	**2**
CBD	36.41	60	**92.09**	**1**
APAVE	29.80	56.16	**85.96**	**3**

L'offre du candidat CBD peut être jugée comme « économiquement la plus avantageuse ».
Il est donc proposé de retenir l'offre du candidat CBD pour un montant de 5 610.00 € HT soit 6 732.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le choix et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.

MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet : Réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une

Objet de l'acte : boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels : consultation d'un CSPS

Date de décision: 21/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/01/2025

Numéro de l'acte : 20250121_415

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250121-20250121_415-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .3
Commande Publique
Conventions de Mandat

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délibération Réaménagement de 2 immeubles choix mission CSPSdocx.docx (99_DE-012-211202981-20250121-20250121_415-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 904

Délibération n° 893

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Aménagement d'un City Stade dans le programme : Vallon des sports. Demande de subvention de Fonds Européens au titre du programme LEADER :

La commune de Villecomtal souhaite repenser ses aménagements sportifs et ludiques en programmant la réalisation d'un vallon des sports et en incluant une réflexion sur l'accès à ces installations afin de répondre aux attentes des jeunes de la commune.
Les infrastructures identifiées par cette enquête sont une salle des jeunes, un pumptrack et un city stade. Pour cela nous avons fait appel à Aveyron Ingénierie afin de nous accompagner dans cette démarche.

La Commune dispose de terrains exploités qu'occasionnellement, se serait l'occasion d'y relocaliser, également, des infrastructures déjà présentes sur la commune dans le but de les améliorer et de créer une plaine dédiée aux activités sportives et de loisirs.
Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux H.T.	92 011.00 €
Subvention Conseil Départemental	23 859.00 €
Conseil Régional Occitanie (FRI)	10 000.00 €
Région LEADER	23 955.52 €
Autofinancement	19 339.80 €

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_416-DE
Reçu le 27/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 905

Délibération n° 894

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Vente Maison sise 11 rue le Faubourg :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 2 juillet 2024, il a été donné mandat simple à l'Agence Immobilière Sélection Habitat pour la vente de la maison sise 11 le Faubourg. Nous avons une proposition d'achat comme suit :

Proposition d'achat au prix	64 000.00 €
Net vendeur	57 000.00 €
Frais d'agence	7 000.00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition de prix et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.

MAIRIE DE VILLECOMTAL * (Aveyron) *

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_417-DE
Reçu le 27/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 908

Délibération n° 897

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025
Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE
Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.
Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Etude de réparation du Pont de Boyet : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

La présente étude constitue une étude de réparation du pont de Boyet faisant suite à une opération d'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée par SEDOA en février 2024. Elle s'inscrit dans la volonté du gestionnaire d'ouvrage à engager des travaux de réparation pour les ouvrages les plus dégradés de la commune.

L'ouvrage est un pont en béton armé à deux travées isostatiques constituées de deux poutres entretoisées supportant un hourdis. Le tablier repose sur deux culées et une pile en maçonnerie de pierres de taille. Le pont affiche une longueur totale de 19,85m pour une largeur totale de 4,95m.

Cet ouvrage, construit probablement en période d'après-guerre, est dans un mauvais état de conservation. Le mur en retour amont rive gauche est fortement dégradé est remet en question la stabilité de l'élément. De plus, les désordres relevés sur le béton armé du tablier peuvent remettre en question la durabilité de l'ouvrage à moyen terme en l'absence de travaux spécialisés. La détérioration significative des dispositifs de retenue engage la sécurité des usagers et doit faire l'objet de travaux de sécurisation à court terme (classement de l'ouvrage 3U-S).

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	221 000.00 €
Montant des honoraires	26 000.00 €
Etudes complémentaires	16 000.00 €
Montant total des dépenses HT	**263 000.00 €**
PNPT du CEREMA 60%	157 800.00 €
DETR 20%	52 600.00 €
Autofinancement	52 600.00 €

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_420-DE
Reçu le 28/01/2025

Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 907

Délibération n° 896

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE

Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Ouverture de crédit par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2025.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la **limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et non compris les RAR;**

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2025 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2024 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Enveloppe des crédits ouverts en N-1 rentrant dans le calcul : crédits ouverts sur opérations réelles (sauf remboursement de la dette) 652 815 € - 321 546 € (RAR dépenses 2023 reportés sur 2024) = 331 269 €
Somme maximale des crédits pouvant être ouverts avant le vote du budget : 82 817,25 € (25 %x331 269 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2025 :

Opération	Intitulé	Article budgétaire	Montant en € ouvert par anticipation en 2025
228	Salle associative	2184	2500.00
238	Achat maison	2138	9000.00
		Total	11 500.00
		Enveloppe maximale	82 817.25

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Objet : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2025

Date de décision: 21/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/01/2025

Numéro de l'acte : 20250121_419

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250121-20250121_419-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délibération ouverture de crédit avant le vote du BP 2025docx.docx (99_DE-012-211202981-20250121-20250121_419-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 janvier 2025 – 909

Délibération n° 898

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.
Date de la convocation du Conseil : le 14 janvier 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, M. Roger TEYSSEDRE et Mme Marion COUTE

Absents et excusés : M. David BASIRE et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE été nommé secrétaire.

Objet : Avance sur charges 2025 et régularisation des charges sur 2024 de la Maison de Santé de Villecomtal

L'avance sur charges de 1 500 euros et la régularisation sur charges de 101.37 euros, soit un total de 1 601.37 euros sera versé à l'Association de la Maison de Santé

Cette somme sera prélevée au budget primitif 2025 article 62878.

MAIRIE DE VILLECOMTAL (Aveyron)

Le Maire
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250121-20250121_421-DE
Reçu le 30/01/2025